



Mairie  
de  
**VALLÈGUE**  
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 031-213105661-20241104-DB20241101-DE

Berger  
Levrault

## Extrait du registre des délibérations

### COMMUNE DE VALLÈGUE

**Délibération n° 2024-11-01**

SEANCE DU 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 24 octobre 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, GALTIER Patrice, MALET Jacques, RICHER Pascale, ROUX Evelyne, ZINDEL Laurent.

Absents qui ont donné un pouvoir : **BEY-CREUX Céline** a donné procuration à RICHER Pascale, **ESCRIEUT Patrice** a donné procuration à CAUSSINUS Serge, **PINAUD Jérôme** a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis et **GUILLES Bernard** a donné procuration a donné procuration à ZANATTA Rémy.

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

**Objet** : Demande de subvention DETR 2025 auprès de l'Etat et prorogation de la demande de Fond vert de l'année 2024 à 2025 - Réhabilitation d'un bâtiment public afin d'accueillir la nouvelle mairie

La municipalité a engagé depuis plusieurs années une réflexion pour valoriser son centre-bourg et pour adapter ses bâtiments publics aux besoins de la population et à la réduction de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre. Depuis plusieurs années, les locaux qui accueillent les associations, un ancien « préfabriqué », et ceux de la mairie ne sont plus adaptés à ces objectifs. Pour ce faire, la commune a acquis en 2018, un hangar situé entre la mairie et le jardin public faisant office d'aire de jeux avec pour projet d'y créer une nouvelle mairie. La commune a ensuite réalisé un plan guide pour penser et déterminer l'aménagement global et cohérent du centre-bourg sur les prochaines années. Aujourd'hui, la commune souhaite engager les travaux sur le hangar afin d'y accueillir la nouvelle mairie. La mairie actuelle, jouxtant la salle des fêtes sera convertie en maison des associations, permettant ainsi de démanteler l'ancien « préfabriqué » situé à côté de l'église. L'opération sur le hangar consiste en une reconversion et une réhabilitation totale du bâtiment comprenant d'importants travaux de réhabilitation énergétique et destinés au confort d'été.

Ce projet répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Participer à transition écologique :
  - o En utilisant un bâtiment déjà existant pour accueillir la nouvelle mairie et en supprimant le « préfabriqué » ;
  - o Grâce à de nouveaux locaux, économes en énergie et en émission de gaz à effet de serre à la faveur d'une réhabilitation énergétique qualitative.
- Valoriser et la revitaliser du centre bourg :
  - o En réhabilitant un hangar, mitoyen au château, et en supprimant le « préfabriqué », incohérent avec le bâti patrimonial du centre bourg ;
  - o Grâce à une réflexion globale d'aménagement du centre-bourg par la réalisation d'un plan guide, dans lequel ce projet s'insère.
- Faciliter l'accès aux services publics et Favoriser le lien social :
  - o En proposant de nouveaux locaux pour la nouvelle mairie plus adaptés à l'accueil de tous les habitants ;
  - o En libérant des locaux permettant un meilleur accueil des association locales

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 570 519,45 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Selon le calendrier prévisionnel de l'opération, les travaux débuteront en 2025 et s'achèveront en 2026.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la demande de subvention déposée le 15/04/2024, sollicitant le Fonds Vert (FV) de 2024 est reportée sur 2025. Les services de l'Etat attribueront soit le FV, soit la DETR pour notre projet.

**Vu** la délibération n°2022-11-12 du Conseil Municipal en date du 30/11/2022,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :


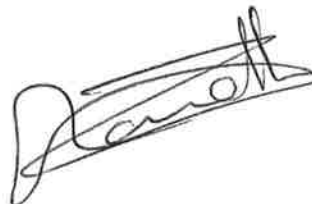
- **Sollicite** une subvention au taux maximum autorisé auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour la réhabilitation d'un bâtiment public afin d'y accueillir la nouvelle mairie,

- **Sollicite** la prorogation de la demande de Fond vert de l'année 2024 à 2025
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 05/11/2024

Publié le : 05/11/2024

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le



ID : 031-213105661-20241104-DB20241101-DE